



Paris, le 17 septembre 2008

Chers collègues,

Vous trouverez, ci-joint, la lettre de mission qui m'a été adressée, ainsi qu'à Jean-Pierre Duport, vice-président du CNIS, par le Premier Ministre, en vue de la constitution d'un pôle statistique à Metz. Ce courrier rappelle les principes et les objectifs que le Chef du Gouvernement souhaite voir appliquer dans la conduite de cette opération.

La lettre de mission évoque, par ailleurs, le chiffre de 1 500 emplois publics (statisticiens et autres fonctionnaires) à délocaliser à Metz, mais elle ne comporte aucune cible numérique spécifique pour le contingent des statisticiens proprement dits, contrairement à ce que certaines dépêches d'agences de presse ont pu laisser penser.

Comme l'indique le courrier, c'est donc au vice-président du CNIS et au Directeur général de l'INSEE qu'il incombera de proposer au Gouvernement les contours, l'organisation et la taille du projet, c'est-à-dire aussi, le nombre d'agents de la statistique publique (SSM, DG, réseau régional) impliqués.

Nous élaborerons, en outre, un projet de charte précisant les règles et les principes que nous serons amenés à suivre, à l'occasion de cette opération de délocalisation, une attention particulière étant apportée aux questions relatives à la mobilité des agents du SSP. Cette démarche vise à réduire, autant que faire se peut, les incertitudes que peut légitimement susciter toute opération de cette nature.

Jean-Philippe Cotis